



LE HERISSON

La Gazette de l'opposition à Faulquemont

Tél : 06.77.51.85.64 - E-mail : leherissonfaulquinois@yahoo.fr

Directeur de la publication Patrick Bonnet - N°12 - Février 2014

ISSN 1968-9837

Dépôt légal février 2014 - Conception et réalisation Imprimerie Sarregueminoise 03 87 98 07 37, imprimé et distribué en 2300 exemplaires

Le Hérisson, pour son dernier numéro, sera une ouverture sur l'avenir. Faire le bilan n'est pas à l'ordre du jour, pour cela, je vous invite à relire les précédents numéros que vous trouverez sur notre site internet : www.bonnet1.123siteweb.fr, site sur lequel vous découvrirez aussi d'autres informations jamais parues dans la version papier.



Ainsi, avec cet ultime numéro du Hérisson, j'arrive au terme de la mission que vous m'avez confiée. Je pense avoir respecté mon engagement durant ces six années ; je me suis retrouvé seul face à une équipe municipale qui, à force de stratégies dans le seul but de m'évincer, n'aura obtenu qu'une seule chose : la création de ce magazine d'information.

Connaissant mon engagement auprès d'associations de défense du citoyen et du consommateur et ma volonté à lutter contre ces dirigeants de tous bords, presque 40% de la population avait décidé de me faire confiance lors des précédentes élections ; vous avez été les acteurs et rédacteurs de nombreux articles du Hérisson. Un grand merci pour votre collaboration.

Si quelques-uns ont estimé que le Hérisson ne faisait que critiquer, ne faisait jamais de propositions, je répondrai une nouvelle fois que le Hérisson avait pour but de porter à la connaissance des Faulquinoises et des Faulquinois « les mauvaises pratiques » de l'actuelle municipalité.

Certes le ton était offensif et le langage incisif, mais comment pouvait-il en être autrement ? Le Hérisson n'était que l'expression d'une indignation collective face aux comportements et agissements si peu éthiques de ces élus ; des comportements si différents des recommandations énoncées dans la charte ANTICOR * dont ces élus auraient pu s'inspirer dès 2008.

D'ailleurs, mon rôle d'opposant exclu, isolé et offensif a conduit cette majorité à 4 condamnations, auxquelles il convient d'ajouter le rejet de sa demande par le Conseil d'Etat. S'ajoute encore une plainte déposée auprès du Procureur de la République pour soupçon de délit de favoritisme suite à des travaux réalisés depuis plusieurs années par un proche d'un des adjoints, ainsi qu'une prise de contact avec la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi - Lorraine (DIRRECTE).

Monsieur Le Maire BIANCHIN vient d'être distingué en recevant un second diplôme du bonnet d'âne décerné par l'association nationale **AÉLO***, en novembre 2013. Il devient **LE SEUL MAIRE DE FRANCE** à obtenir ce trophée peu prestigieux !

Le Hérisson a bien fait des propositions mais n'ont-elles jamais été entendues par l'équipe majoritaire ?

Enfin nos articles ont toujours été scrupuleusement contrôlés et vérifiés avant parution, s'ils avaient été mensongers, diffamatoires pensez-vous que le maire durant ces six années aurait laissé s'écrire ainsi le Hérisson sans engager des poursuites pour nous faire taire ?

En me rapprochant de l'association ANTICOR et en prenant connaissance de leur charte municipale, ces six années passées dans l'opposition m'ont appris qu'une commune pouvait être dirigée différemment :

1-En me fermant les portes des commissions, en me mettant à l'écart de toutes les décisions, le maire **a bafoué** mes droits d'opposant et les principes éthiques qui régissent l'opposition, à savoir :

***Extrait de la charte ANTICOR 2008 *** : L'opposition doit être représentée dans toutes les commissions./.../. Ces nouvelles pratiques devraient contribuer à un contrôle plus efficace par l'opposition et une plus grande transparence de la gestion, et ce pour le plus grand bien de l'intérêt général.*

2-En restant évasif sur l'état des finances communales, les dépenses, le taux d'endettement, ces emprunts qui engagent les Faulquinois, ces élus **ont négligé** la gestion transparente et rigoureuse des deniers publics :

***Extrait de la charte ANTICOR 2008 *** : Les élus doivent servir et non se servir. La gestion de l'argent public doit se faire dans l'intérêt général et non pas à des fins partisans. /.../ Le budget municipal doit être lisible par l'ensemble des citoyens d'une commune /.../ et doit être accessible /.../.*

3-En pratiquant une politique, que d'aucuns pourraient qualifier de bananière, en favorisant apparemment le piston, en ne confiant les travaux qu'à des entreprises sélectionnées selon des critères obscurs, en n'achetant qu'à certains commerces, en ne vendant des biens communaux qu'à des acquéreurs choisis pour des raisons plus affectives qu'économiques... la municipalité actuelle **a méprisé** les entreprises, les commerces, les personnes qui ne sont pas leurs proches.

Extrait de la charte ANTICOR 2008 : La transparence doit être la règle sur les actions de démarchage faites par les entreprises. /.../ la formation obligatoire des élus doit être un véritable outil pour lutter contre les dérives, telles que gaspillage, malversations, corruption.*

4-En dépensant l'argent du contribuable faulquinois, ces élus ont collaboré à des réalisations doublons, comme le Créanto bis.

Que diriez-vous si la commune voisine se dotait d'une piscine au prétexte que cette structure se trouve à Faulquemont et non dans leur commune ?

Je rappelle ici que le Hérisson avait souhaité, avant la mise en œuvre du Créanto bis, une réunion publique. Plus de 500 coupons favorables à cette consultation nous étaient revenus.

En négligeant le rôle des citoyens dans la gestion de la cité, ces élus **vous ont sous-estimés**.

Extrait de la charte ANTICOR 2008 : Dans une République décentralisée, les citoyens doivent être de véritables acteurs de la démocratie locale. /.../ Les citoyens doivent être consultés plus souvent sur les grands projets locaux. Les citoyens pourront demander un référendum sur un sujet donné qui ne sera plus soumis au bon vouloir du maire.*

Cette expérience de 6 ans, j'espère la mettre à profit en accompagnant une liste aux prochaines élections municipales. Cette liste, **sans** étiquette, se portera garante d'un retour à une gestion en bon père de famille. Si vous décidez de lui confier la conduite de la commune, sachez d'ores et déjà que cette liste s'est engagée dans un partenariat avec l'association ANTICOR.

Patrick Bonnet, Conseiller Municipal

***ANTICOR** est une association regroupant des élus et des citoyens de toutes tendances politiques, ayant décidé de s'unir pour lutter contre la corruption et pour réhabiliter la démocratie représentative.

***AELO** est une association à caractère national, dont une des règles est de soutenir les droits et les prérogatives des élus d'opposition lorsqu'ils sont remis en cause.